

Le taux de piratage de logiciels en baisse en France mais, au niveau mondial...

Le taux de piratage de logiciels sur micro-ordinateurs (PC) serait passé en France, de 42 à 41 % entre 2007 et 2008, suivant ainsi la tendance à la baisse observée au niveau mondial. Ces chiffres sont issus de la sixième étude annuelle présentée le 12 mai 2009 par la Business Software Alliance (BSA), association internationale qui représente l'industrie mondiale du logiciel (<http://global.bsa.org/>). L'étude couvre 110 pays et a été réalisée par l'IDC spécialiste

*Chaque semaine,
M^e Alain
Bensoussan,
avocat à la cour
d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.*



MARC MARTIN

des études de marché pour le secteur des technologies de l'information. Selon l'association, ces chiffres cacheraient néanmoins une réalité tout autre. Comme le marché mondial des micro-ordinateurs croît plus vite dans les pays à taux de piratage élevé, le taux mondial de piratage aurait en réalité, progressé en 2008. Pour la BSA, la plus grande accessibilité à Internet va augmenter l'offre de logiciels piratés dans les cinq prochaines années, en particulier dans les pays émergents. Cela risque de s'accroître avec la récession économique mondiale. Les consommateurs dont le pouvoir d'achat diminue pourraient décider de conserver plus longtemps leurs ordinateurs, ce qui tendrait à accroître le piratage puisque les ordinateurs les plus anciens risquent davantage de contenir des logiciels sans licence. Rappelons qu'en France, les peines encourues en cas d'utilisation de logiciels sans licence vont jusqu'à un emprisonnement de deux ans et une amende de 150 000 euros.